

MAIRIE DE LA SELVE

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2019

Présents : Alain LORAIN, Isabelle QUENNESSON, Julien CRIJNS, Antoine DURAND, Laurence FOISSY, Bernadette ORFANI, Alice LARCHER, Annie DESIMEUR, Laurent BRIOIS, Brigitte JUPIN

A été nommé secrétaire : Antoine DURAND

Décision Modificative

- Monsieur Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de la commune, de l'exercice 2019.
 - Compte 615221 : + 1 371€
 - Compte : 615228 : - 1 371€
 - Compte : 2131 : chap 21 : - 3 469€
 - Compte 2131 : chap 040 : + 3 469€
 - Compte 722 : chap 042 : + 3469
 - Compte 7788 : chap 77 : - 3 469€

Voeux

- Monsieur Le Maire informe le conseil que la cérémonie des vœux aura lieu le 25 janvier 2019 à 18h00.

Colis et repas des aînés

- Monsieur Le Maire informe le conseil que la distribution des colis aura lieu le dimanche 15 décembre 2019, et le repas des aînés le 09 février 2020.

Location de la salle communale

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'électricité pour la location de la salle communale

Les tarifs seront les suivants :

- Pour les habitants : 120 € (vaisselle comprise)
- Pour les extérieurs : 120 € + 25 € de forfait vaisselle (de 0 à 50 couverts) et 50 € de forfait de vaisselle (entre 50 et 100 couverts)
- Pour les sociétés extérieures (Assemblées générales, pot ...) : 60 €
- Vin d'honneur : 50 €
- Associations de La Selve : Gratuit

Un chèque de caution de 305 € sera réclamé à la réservation.

En cas de perte des clés il sera perçu une somme de 15 €.

Le nettoyage doit être effectué par le locataire. En cas de non-nettoyage des locaux après usage, il sera perçu une somme de 50 €.

L'électricité sera facturée à raison de 0.12 € le kilowatt en heures pleines et 0.08 € le kilowatt en heures creuses.

Date d'effet de la présente délibération : 1er janvier 2020

Questions diverses :

- Néant

Séance levée à 21H30